



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-787**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord :

**QUE** lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 13 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement numéro 2024-787 intitulé « Règlement numéro 2024-787 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-621. »

1. **QUE** la M.R.C du Domaine-du-Roy (MRC) a délivré son approbation au règlement conformément à la Loi, le 14 mai 2025 (91020-RZ-16-02-2025). Cette date marque donc l'entrée en vigueur du règlement 2024-787.
2. **QUE** le règlement 2024-787 peut être consulté au bureau du soussigné aux heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ.**

Directrice générale et greffière-trésorière,

*Julie Caron*

Julie Caron

JC/pt

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Julie Caron, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le conseil le troisième jour de juin 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce troisième jour du mois de juin de l'an deux-mille-vingt-cinq.

Directrice générale et greffière-trésorière,

*Julie Caron*

Julie Caron

JC/pt